



Saisie mobilière + remise chèque

Par **babillee**, le **24/01/2016** à **09:42**

Bonjour,

Suite à l'inventaire de mes biens mobiliers (impossibilité de rembourser mes crédits revolving), l'huissier est venu saisir mes meubles (plusieurs témoins et chauffeurs de 2 camions de déménagement ; ils étaient une bonne dizaine).

L'huissier n'a pas tout saisi : il "n'a pris que" le système

Informatique complet (tour clavier souris écran imprimante), le lecteur DVD et le téléviseur grand écran plat et que pour arrêter la procédure en entier, a exigé un chèque de 3500e correspondant à la moitié de ce que je devais (7500e : 6400e de principal et le reste d'intérêts). Je lui ai remis et l'huissier m'a dit qu'il attendait mon appel téléphonique pour régler cette situation et que pour le solde nous établirons des paiements échelonnés.

Or, je n'ai pas cette somme sur mon compte sinon je ne serais pas dans cette situation et les crédits remboursés mensuellement.

Depuis, je ne vis plus car si l'huissier décide de déposer le chèque, ce dernier ne sera pas honoré et je risque donc d'être interdit bancaire avec tout ce que cela implique...

Je travaille à mi-temps et suis bénéficiaire du RSA Activité divorcée avec deux enfants à charge (écoliers) sans pension alimentaire.

Que puis-je faire ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Par **youris**, le **24/01/2016** à **11:05**

bonjour,

avez-vous indiqué à l'huissier que votre chèque était non provisionné ?

quand on établit un chèque, le bénéficiaire peut le faire encaisser immédiatement.

salutations

Par **babillee**, le **26/01/2016** à **18:43**

Bonsoir,

Oui, je lui ai bien spécifié car le chèque servirait de garantie-caution, il me laissait quelques jours pour le recontacter et apurer ma dette.

Mais je ne vois pas comment...?!

De plus, l'huissier peut-il repasser à mon domicile pour récupérer le reste du mobilier qu'il n'a pas emporté la 1ère fois ? A qui incombe les frais de déplacement des deux camions de déménagement ?

Merci.

Cordialement,